



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 11 avril 2016, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 303, boulevard Saint-Joseph.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre l'installation d'une enseigne en lettres détachées sur la façade latérale du bâtiment, et ce, bien que le règlement stipule qu'une enseigne doit être installée sur une façade publique avant ou latérale d'un bâtiment donnant directement sur une rue.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 24 mars 2016.

M<sup>e</sup> Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

## REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of April 11, 2016, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 303, boulevard Saint-Joseph.

This exemption would:

- Allow the installation of a sign with detached letters on the side of the building, despite the fact that the by-law stipulates that a sign must be installed on a front or side public façade of a building, directly overlooking a street.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this March 24, 2016.